DIRECTIVES DE COMPÉTITION

2ème Sélection des Jeux du Canada GAM

12 décembre 2026

FÉDÉRATION

3737 boul. Crémazie Est, #902, MTL, QC, H1Z 2K4
514-252-3043 / www.gymqc.ca
Personne contact : Josée-Anne Adam
inscription@gymqc.ca

COMITÉ ORGANISATEUR

LAVAL EXCELLENCE
Directeur.rice : Christine Lebel
Courriel : compe@lavalexcellence.ca
Site web : www.lavalexcellence.ca



SITE DE COMPÉTITION

ÉCOLE GEORGES-VANIER
3995 Boul. Lévesque Est, Laval, QC, H7E 2R3
Lien Google Map
Entrer par la porte de derrière #6 - BLOC SPORTIF ENTRÉE DES ÉLÈVES

SERVICES AUX PARTICIPANTS *(athlètes, spectateurs et entraîneurs)*

HÉBERGEMENT

Marriott Résidence Inn Laval
2035 Autoroute des Laurentides
Laval, QC, H7S 1Z6
450-686-6777 / Site web

Groupe : Club de Gymnastique Laval Excellence
Lien rapide de réservation
Chambres Style STUDIO avec cuisine complète : 1 LIT KING + CANAPÉ-LIT au coût de 219$/nuit

- *Le petit-déjeuner buffet chaud et froid ainsi que le stationnement sont inclus dans les tarifs.*
- *Toutes les chambres sont de type suites avec cuisine complètement équipée.*
- *Date limite de réservation : 17 novembre 2026*
- *Annulation sans frais au maximum 8 jours avant la date d'arrivée.*

Grand Times Hotel Laval - Centropolis
105 Chemin des Poirier
Montmagny, QC, G5V 3E7
450-639-5000 / Site web

Courtyard by Marriott Montreal Laval
500, Rue Lucien-Paiement
Laval, QC, H7N 0H6
450-506-1936 / Site web

FRAIS D'ADMISSION DES SPECTATEURS

Sélection des Jeux du Canada	25,00 $ / Adulte (13-65 ans) 15,00 $ / Aîné (66 ans et +) 15,00 $ / Enfant (6 à 12 ans) Gratuit / Bambin (0 à 5 ans)

** À l'entrée, il sera possible de payer par carte de crédit ou carte débit.*

SERVICE MÉDICAL

Un service médical (physiothérapeute ou thérapeute sportif) sera offert sur le plateau de compétition.

ENTRAÎNEURS

Des collations seront offertes aux entraîneurs sur le plateau de compétition.

HORAIRE ET INSCRIPTION

- **Date limite d'inscription et de paiement : 6 novembre 2026**
- **Date de publication de l'horaire : 13 novembre 2026**
- **Frais d'inscription :**

GAM (athlète provincial)	**146,58 $**
GAM (athlète national)	**164,00 $**
Entraîneur	**0,00 $**

⚠ **Frais de retard pour inscription tardive ou modification aux inscriptions <u>après la date limite d'inscription</u>** (facturés par GYMQC) : **50 $** / athlète jusqu'à concurrence de **250 $** par discipline

⚠ **Frais de retard pour inscription tardive ou modification aux inscriptions <u>après la sortie de l'horaire</u>** (facturés par GYMQC) : **100 $** / athlète jusqu'à concurrence de **500 $** par discipline

⚠ **Frais de retard pour dépôt d'une musique <u>après la date limite d'inscription</u>** (facturés par GYMQC) : **50 $** / athlète jusqu'à concurrence de **250 $** par discipline

⚠ **Demande de modification à l'horaire <u>après la sortie de l'horaire</u>** (facturés par GYMQC) : **50 $** / athlète

⚠ **Frais de retard pour inscription tardive d'un entraîneur <u>à moins de 5 jours ouvrables avant le 1e jour de compétition</u>** (facturés par GYMQC) : **50 $** / entraîneur

⚠ **Frais de retard pour inscription tardive d'un entraîneur <u>à moins de 24 heures avant le 1e jour de compétition</u>** (facturés par GYMQC) : **100 $** / entraîneur

PROCESSUS D'INSCRIPTION

Membres GYMQC : Tous les clubs devront remplir le formulaire d'inscription via le micro-site GYMQC.

1. Ouvrir le formulaire de la compétition : ***https://am.lol/p/0PMzymP***
2. Connectez-vous (seulement les personnes ayant accès au micro-site pourront compléter le formulaire d'inscription)
3. Cochez les athlètes que vous désirez inscrire à l'événement.
4. Ajoutez les entraîneurs qui accompagneront les athlètes.
5. Si vous notez une erreur au niveau de l'année de naissance, la catégorie, le nom ou autre, contactez inscription@gymqc.ca.
6. Après avoir vérifié vos inscriptions, soumettez le formulaire. Une copie PDF du formulaire sera automatiquement envoyée à votre club et au comité organisateur.

MODALITÉS DE PAIEMENT ET AUTRES

- Le paiement des inscriptions devra se faire :
  a. Par chèque : Libellé au nom de « Club Laval Excellence » et doit être retourné à l'adresse suivante : 1555 boul. St-Martin Est, Laval, QC, H7G 4R4.
  b. Par virement bancaire :
  Transit : 30469 Institution : 815 Folio : 4815130
  c. Par virement électronique :
  Courriel : lucie@lavalexcellence.ca Mot de passe : gymnastique *<u>Note</u> : Préciser le nom du club*
- Jusqu'à la date limite d'inscription, les clubs pourront faire des modifications à leurs inscriptions sans frais.
- Après la date limite d'inscription et après la sortie de l'horaire, les pénalités décrites dans cette directive seront appliquées.
- Il est possible de changer de catégorie jusqu'à 10 jours ouvrables avant la 1e journée de compétition, moyennant les frais indiqués dans ces directives.

ANNULATION

Pour obtenir un remboursement, un club doit compléter le formulaire Activity Messenger prévu à cet effet. Une fois soumis, le formulaire sera envoyé automatiquement au comité organisateur et à GYMQC. Les pièces jointes déposées dans ce formulaire seront accessibles par le personnel de GYMQC seulement.

- Une demande écrite ainsi que les pièces justificatives motivant les raisons de cette demande de remboursement devront être remises lors de la demande de remboursement via le formulaire.
- Aucun remboursement ne sera accordé si les pièces justificatives ne sont pas déposées dans un délai de 24 heures avant le début de l'évaluation.
- Pour être acceptée, toute demande de remboursement devra obligatoirement être accompagnée d'un papier médical décrivant la nature de la blessure justifiant le retrait de l'évaluation. Les pièces acceptées sont les suivantes :
  - Un certificat médical provenant d'un médecin ;
  - Une attestation de blessure provenant d'un physiothérapeute membre de l'Ordre des Physiothérapeutes;
  - Une attestation de blessure provenant d'un thérapeute du sport membre de l'Association Canadienne des Thérapeutes du Sport.
- GYMQC se réserve le droit de vérifier que le professionnel en question est membre de l'association ou de l'ordre demandé, et de refuser qu'un comité organisateur effectue le remboursement en cas de manquement.
- Le comité organisateur doit OBLIGATOIREMENT accepter toute demande de remboursement respectant les points ci-haut.
- Si une demande de remboursement ne respecte pas les points ci-haut, le comité organisateur est libre de tout de même prendre la décision d'effectuer un remboursement, s'il le désire.